

# DÉCLARATION D'INTENTION

## RD779 - CONTOURNEMENT OUEST GRAND-CHAMP

Le département du Morbihan, propriétaire et gestionnaire du réseau routier départemental, est porteur du projet de contournement ouest de la commune de Grand-Champ d'un montant prévisionnel d'investissement supérieur à 5 M€. Le projet envisagé à ce jour s'étend sur un linéaire de 5 km, et permettra le contournement du centre-bourg de Grand-Champ par le sud-ouest. Il se compose d'un tronçon de 2,8 km de requalification d'une voirie existante (les RD308 et RD150) et d'un tronçon de 2,2 km de voie nouvelle (entre Corn Er Arat et l'actuelle RD779 en direction de Baud). Il comprend 5 points d'échanges.

Ce projet remplissant les conditions prévues pour l'ouverture du droit d'initiative au public, le département publie, pendant deux mois du 7 octobre 2024 au 9 décembre 2024, les documents suivants qui valent déclaration d'intention en application de l'article L. 121-18 III du code de l'environnement :

- l'arrêté préfectoral du 6 mars 2024 portant décision après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement ;
- le formulaire de demande d'examen au cas par cas et ses annexes.

Ils sont consultables sur le site internet du département à l'adresse suivante : <https://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/routes/contournement-ouest-grand-champs-declaration-dintention>, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le département à l'adresse suivante : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Concertation-prealable>.

**Motivations et raisons d'être du projet :** la RD779 traverse le centre-bourg de Grand-Champ et connaît un trafic important. La commune subit de ce fait de nombreux inconvénients. Le contournement est de Grand-Champ, mis en service par le département en 2017, permet de relier efficacement la RD133E et la branche sud de la RD779 et ainsi de délester le centre-bourg d'une partie du trafic de transit. Cependant, face à l'absence d'itinéraire alternatif adéquat, le trafic en transit reliant la branche ouest de la RD779 (en direction de Baud) au contournement Est continue d'emprunter des voiries urbaines non adaptées à cet usage dans le centre-bourg de la commune. Il en ressort ainsi certains conflits d'usage au sein du centre-bourg (conditions de circulation non adaptées à du trafic en transit, dégradations du cadre de vie des habitants, allongement des temps de parcours pour les usagers en transit).

**Objectifs attendus du projet de contournement :** au regard de la situation routière actuelle et des projets de territoire portés par la commune, le projet de contournement ouest de Grand-Champ doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- **améliorer la sécurité des usagers** au niveau du centre-bourg, ainsi que du hameau de Corn Er Arat et dans la traversée du site de la carrière de Poulmarch ;
- **préserver le cadre de vie des riverains** (baisse du trafic routier en centre-bourg qui se traduira par une diminution des nuisances) ;
- **améliorer les dessertes du territoire** en confortant les itinéraires transversaux qui permettent de relier efficacement les branches ouest et sud de la RD779, et la branche ouest de la RD133 à la RD133E (maillage est-ouest complémentaire aux axes structurants prioritaires nord-sud) ;
- **améliorer les dessertes des pôles d'activités :**
  - en favorisant la desserte des deux principaux pôles générateurs de trafic de l'aire d'étude (la carrière de Poulmarch, et la zone d'activité économique de Lann Guinet, à laquelle s'associe le Carrefour Market) ;
  - en favorisant le développement de la zone d'activité économique de Kerovel en assurant une meilleure desserte routière vers les grands axes routiers (RD767 et RD779) ;
- **être compatible avec les projets de territoire** des partenaires (commune de Grand-Champ, GMVA), en permettant notamment une requalification des espaces urbains et en y favorisant les modes de déplacement doux.

**Communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet :** le projet s'établit en grande partie sur le territoire communal de Grand-Champ, tout en débordant localement sur le territoire voisin de Plumergat.

**Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement :** Les principaux enjeux du projet liés à la biodiversité portent sur la destruction d'habitats et l'aspect fracturant du projet. Les principales incidences concernent une zone humide, 1 500 m<sup>2</sup> d'habitats d'intérêt communautaire et plusieurs haies à enjeux (environ 1 km de linéaire). Les incidences portant sur la faune seront liées à la construction et à l'exploitation de la route. Dans la partie de construction de la route, l'avifaune sera impactée par la destruction de 6 000 m<sup>2</sup> d'habitats d'espèces nicheuses à enjeux (tourterelle des bois, bruant jaune, verdier d'Europe et chevêche d'Athéna), allant de modéré à très fort. Concernant les chiroptères, quelques arbres à gîtes potentiels seront impactés. La faune piscicole le sera également par le franchissement de trois cours d'eau. En ce qui concerne la fragmentation des habitats, les risques de collisions lors de l'exploitation de la route et l'effet de répulsion toucheront un large panel d'espèces de tous groupes faunistiques. Au niveau acoustique, le projet générera une hausse du bruit à ses abords, mais entraînera parallèlement une amélioration de l'ambiance sonore au droit de Corn Er Arat et du centre-bourg. L'étude acoustique menée a permis de vérifier que l'ensemble des critères réglementaires était respecté et que les niveaux sonores induits ne nécessitaient pas l'aménagement de protections. En matière de rejets et de qualité de l'air, des émissions de poussières en phase travaux pourront avoir lieu en période sèche. Une étude Air & santé de niveau III avec mesures est menée par ailleurs dans le cadre du projet. Les mesures retenues afin de prendre en compte les incidences potentielles du projet seront étudiées dans le respect du triptyque Eviter-Réduire-Compenser.

**Rappel des modalités de la concertation préalable du public organisée en 2019 :** afin de préparer la concertation, plusieurs rencontres ont préalablement eu lieu avec les élus départementaux et locaux, les services de l'État, les propriétaires et/ou exploitants susceptibles d'être concernés par le projet.

Le département a ensuite mis en œuvre une concertation du public, dans le cadre d'une démarche volontaire, menée du 23 février au 10 avril 2019. Elle a permis de présenter le déroulement et la démarche de concertation dans le cadre du projet, de rappeler les objectifs dans lesquels s'inscrit le projet de contournement et d'informer sur les études réalisées et les différentes variantes de tracés considérés.

Ainsi, une exposition a été mise à disposition du public lors du forum du 23 février 2019 qui s'est déroulé à la salle Espace 2000-Célestin-Blévin de Grand-Champ. Elle est restée visible en mairie de Grand-Champ jusqu'au 10 avril 2019. Le dossier de concertation a été mis à disposition en mairie de Grand-Champ et mis en ligne sur les sites internet de la commune de Grand-Champ et du département. Le public pouvait émettre ses observations dans un registre disponible en mairie de Grand-Champ ou par mail. Une réunion publique s'est déroulée le 18 mars 2019 à 19h30 à la salle Espace 2000 à Grand-Champ. Elle s'est tenue en présence de M. Yves Bleunven, maire de la commune et de M. Gérard Pierre, vice-président en charge des infrastructures au département du Morbihan. Les services du département étaient également présents ainsi que le bureau d'études environnementales en charge du dossier. A l'issue du processus de concertation, un bilan de la concertation a été réalisé et mis à disposition du public. La population a majoritairement reconnu la nécessité de réaliser ce contournement. Lors de la deuxième édition du forum communal « Ouvrons grand le Champ des possibles » qui s'est déroulée le samedi 1er juillet 2023 qui visait à présenter aux grégamistes un ensemble de projets sur le territoire communal, le département a fait part des étapes d'avancement des études du projet et de la démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser) conduite, et répondu aux interrogations des visiteurs.